Immobilier Les chantiers inachevés d'un promoteur interdit d'exercer P. VI et VII

Lardy Des promeneurs plutôt que des déchets à la sablière P. I

91

Essonne · Vendredi 13 novembre 2026 · N° 25575 · 4,20 €

Le Parisien

+ Vos magazines Week-end et TV



Bruno Retailleau « Je gagnerai la primaire »

Présidentielle 2027 · P. 6



L'APRESSE/ICON SPORT

Italie - France (3-1) Le premier accroc de l'ère Zidane

Sports · P. 18 et 19

Lycées bloqués

Le grand stress des parents



Les cours n'ont toujours pas repris normalement dans tous les établissements. Pères et mères s'inquiètent du retard accumulé et des répercussions sur l'orientation de leurs enfants.

Fait du jour · P. 2 à 5

MARIE LUCAS VILAFF/MAYLIS ROLLAND

PUBLICITÉ



*Hors exception. **Lorsque l'un des rangs de rapport n'est pas remporté en totalité, un Pactole est mis en jeu sur le rang Ordre du pari Super Pick5® du lendemain, sauf cas particulier(s) (voir Règlement du Pari Mutuel Urbain et sur les hippodromes, consultable sur www.pmu.fr/point-de-vente/informations-legales/). Disponible le 5 novembre 2026. Le pari hippique comporte une part de hasard, le gain n'est donc pas garanti. Visuel créé avec l'aide de l'IA.

LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX . PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION... RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR JOUEURS-INFO-SERVICE.FR (09 74 75 13 13 - APPEL NON SURTAXÉ)

PMU G.I.E. SIREN 775 671 258 RCS PARIS.

Le Parisien
R 20174 - 1113 - 4,20 €

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2026 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 80/75/77/78/91/92/93/94/95. La tarification des annonces judiciaires et légales définies par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 19 novembre 2025 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 3360 HT – (SAS) 1035 HT – (SASU) 1425 HT – (SNC) 2200 HT – (SARL) 1480 HT- (EIRL) 1240 HT – (SOCIETE CIVILE) 2220 HT – (SCI) 1010 HT. Démission, nomination, cessation de fonction de CAC – Transfert de siège social – Changement de gérant – Modification de la date d'ouverture ou clôture de l'exercice social, et la date de commencement de l'activité et de la prorogation – reconstitution du capital : 1090 HT – Réduction du capital social – Modification du capital social – Nomination de l'AJ : 1035 HT – Changement de dénomination – Transformation de la forme sociale – Mutations – Cessions d'actions – Résiliation du bail commercial : 1390 HT – Dissolution des sociétés civiles ou commerciales : 1550 HT – Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 1110 HT – Changement de patronyme : 580 HT. Tarification au caractère (espace inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 19 novembre 2025 : 80 (0,1895 € HT) – 75/92/93/94 (0,1990 € HT) – 77/78/91/95 (0,2220).

LES MARCHÉS PUBLICS
Consultez aussi nos annonces sur http://avisdemarches.leparisien.fr

Marchés +de 90 000 Euros

HABITER À YERRES
Société Anonyme d'Economie Mixte

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur :

SAEM HABITER A YERRES

Numéro national d'identification : SIRET : 44944400900020
Ville : YERRES
Code Postal : 91330
Groupement de commande : Non

Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers le profil d'acheteur : https://demat.centraledesmarches.com
Identifiant interne de la consultation : SAEM-2027-PEINTURE-SOLS
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom du contact : Madame Marine Camusat
Adresse mail du contact : mcamusat@habiter-a-yerres.fr
Numéro de téléphone du contact : 0169485606

Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion de la procédure de passation. Documents relatifs à l'habilitation de la personne ayant pouvoir pour engager l'entreprise, le cas échéant.
Capacité économique et financière : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif aux prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
Capacité technique et professionnelle : Liste des principales références de travaux similaires réalisés au cours des cinq dernières années, notamment en peinture et revêtements de sols souples. Déclaration des effectifs moyens annuels et des moyens matériels dont dispose le candidat.
Technique d'achat : Accord-cadre
Date et heure limite de réception des plis : **25/11/2026 à 12:00**
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidat : Non
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non
Identification du type d'acheteurs intervenant :
La SAEM Habiter à Yerres intervient en qualité d'acheteur unique.
L'accord-cadre n'est pas conclu dans le cadre d'un groupement de commandes et n'est pas passé par une centrale d'achat.
Critères d'attribution : Prix des prestations : 60 %. Valeur technique : 40 %. Les modalités détaillées de notation sont précisées dans le règlement de consultation.

Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : Accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux d'entretien courant de peinture et de revêtements de sols souples du patrimoine de la SAEM Habiter à Yerres
Code CPV principal : 45442100-8
Type de marché : Travaux
Description succincte du marché : Le présent accord-cadre mono-attributaire à bons de commande a pour objet la réalisation de travaux d'entretien courant de peinture et de revêtements de sols souples sur le patrimoine immobilier de la SAEM Habiter à Yerres. Les prestations concernent principalement les remises en état de logements vacants, les interventions ponctuelles après sinistre ainsi que les travaux d'entretien dans les logements occupés et les parties communes. L'accord-cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 90 000 € HT par période annuelle, soit 360 000 € HT sur sa durée totale, reconductions comprises. Les prestations sont exécutées au fur et à mesure des besoins, par émission de bons de commande.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : Peinture (travaux), Revêtements de sols
Lieu principal d'exécution du marché : Patrimoine immobilier de la SAEM Habiter à Yerres, situé exclusivement sur la commune de Yerres (91330), département de l'Essonne (91).
Durée du marché (en mois) : 48
Valeur estimée du besoin (en euros) : 360000.00
Consultation à tranches : Non
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : Non

Section 5 : Lots
Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : Non

Avis divers

COMMUNE DE MARCOUSSIS (91460)

PRÉSOMPTION DE BIENS VACANTS ET SANS MAITRE

Par arrêté municipal n° A2026-338 du 04/11/2026, portant présomption de biens vacants et sans maître les parcelles sises à MARCOUSSIS, cadastrées :
- AR n° 71 et AT n° 239 sont présumées vacantes.

Dans le cas où les propriétaires ne se font pas connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité, dont la présente annonce légale, le conseil municipal pourra décider d'incorporer ces parcelles dans le domaine privé communal.

Enquête publique

Varennes Jarcy

MAIRIE DE VARENNES JARCY

PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL

Par délibération du 23 juin 2026, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'extension du cimetière communal.
Par arrêté n° 95 du 9 octobre 2026, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'extension du cimetière communal. A cet effet, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles a désigné M. Xavier GIVELET en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Joël EYMARD en qualité commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Varennes-Jarcy, place Aristide Briand, du **jeudi 12 novembre 9h au vendredi 27 novembre – 12h30**, soit pendant 15,5 jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie lors des permanences suivantes :
- Samedi 14 novembre 2026 de 9h à 12h30
- Vendredi 27 novembre 2026 de 9h à 12h30

Pendant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :
- Sur papier ou support numérique (ordinateur à disposition du public) en mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture :
* Les lundis, mardis, vendredis de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
* Les mercredis, jeudis, samedis de 9h à 12h30 ;
- Sur le site officiel de la commune (https://www.varennesjarcy.fr) ;
- Sur le site internet comportant un registre dématérialisé à l'adresse internet suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7575/

Chacun pourra consigner ou transmettre ses observations et propositions :
- Sur le registre d'enquête publique établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés préalablement par le commissaire enquêteur, mis à disposition en mairie aux jours et heures d'ouverture au public.
- Par voie dématérialisée, sur le registre dématérialisé sécurisé via le site internet : https://www.registre-dematerialise.fr/7575/ ;
- Par mail transmis via l'adresse suivante : enquete-publique-7575@registre-dematerialise.fr. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/7575/ et donc visibles par tous ;
- Par voie postale : MAIRIE DE VARENNES JARCY
Enquête publique EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL
A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur
Place ARISTIDE BRIAND – 91480 VARENNES-JARCY
- Auprès du commissaire enquêteur au cours de ses permanences.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public seront tenues à la disposition du public et consultables :
- Sur le registre d'enquête pour celles transmises par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur ;
- Sur le site internet https://www.registre-dematerialise.fr/7575/. Pour celles transmises par voie électronique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie ainsi que sur le site de la commune www.varennesjarcy.fr pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le projet pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

La reproduction de nos petites annonces est interdite

Le Parisien

Publiez vos marchés publics, vos concessions dans Le Parisien

Habilitations
60, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

01 87 39 84 40
pub@dematis.com



Hors-série
Paris en 1970 : les images d'une ville en pleine effervescence

100 pages · 6,90 €

En vente actuellement chez votre marchand de presse et sur leparisien.fr/hors-série

Le Parisien